

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 18/09/2024 - 46869 - 2016 B 06168 - 821 464 278 - 4 L

46869



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 2024
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le 01/01/2023 Et clos le 31/12/2023

Régime simplifié d'imposition ☐Régime réel normal ☒Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐SI PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐

A - IDENTIFICATION

4 L

Adresse du siège social

Désignation, 20 rue Jules Ferry
SIRET, 92600 Asnières sur Seine
Adresse de la société : 82146427800018Ancienne adresse :
(en cas de changement)

Activités exercées : Menuiserie

SI vous avez changé d'activité, cochez la case ☒

B - RÉGIME DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit

36 038

Bénéfice imposable à 15%

Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérés (art. 238 quindecies)

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐Jeunes entreprises innovantes ☐Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur ☐Zone de développement prioritaire Art. 44 septdecies ☐Reprise d'entreprise en difficulté Art. 44 septies ☐Zones franches d'activités Art. 44 quaterdecies ☐Zone de restructuration de la défense Art. 44 terdecies ☐Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐Autres dispositifs ☐Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐

Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré

PV exonérées relevant du taux à 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) (cocher la case)

D - IMPOSITIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :

Nom et adresse de société tête de groupe :

SI vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD,

indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration

pays par pays

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

SI oui, indication du logiciel utilisé : suite mtae

ECF : ☐ Désignation du prestataire :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable

Nom et adresse du conseil

32 FIDECY
AV. CLAUDE DEBUSSY
92230 GENNEVILLIERS

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné

N° d'agrément du CGA :

Lieu de déclaration

Date : 26/04/2024

Lieu : Asnières sur Seine

Qualité et nom du signataire :

Laurent Ludovic
GérantCGA ☐Viseur Conventionné ☐

Désignation de l'entreprise	4 L
et Date de clôture de l'exercice	31/12/2023

[illegible]

Désignation de l'entreprise 4 L

et Date de clôture de l'exercice **31/12/2023**

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

CADRE DE CONCORDANCE DES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

MONTANT CUMULÉ DES DONS ET VERSEMENTS MENTIONNÉS SUR LES REÇUS, ATTESTATIONS OU TOUTS AUTRES DOCUMENTS ET PERÇUS AU TITRE DE L'EXERCICE	
NOMBRE DE REÇUS, ATTESTATIONS OU TOUTS AUTRES DOCUMENTS DÉLIVRÉS AU TITRE DE L'EXERCICE	

Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (2)		

Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (3)		

Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (4)		

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés par la loi n° 2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 4 L		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12						
Adresse de l'entreprise 20 rue Jules Ferry		92600 Asnières sur Seine						
Durée de l'exercice précédent : 12								
Numéro SIRET : 82146427800018		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le : 31/12/2023						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC					
		CX	CQ					
		AF	AG					
		AH	AI	45 734				
		AJ	AK					
		AL	AM					
		AN	AO					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AP	AQ	8 923	276			
		AR	AS	128 651	3 609			
		AT	AU	14 686				
		AV	AW					
		AX	AY					
		CS	CT					
		CU	CV	236	236			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	BB	BC					
		BD	BE					
		BF	BG					
		BH	BI	2 183	2 183			
		BJ	BK	152 261	52 042			
TOTAL (II)								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM	5 528	5 528			
		BN	BO	2 800	2 800			
		BP	BQ					
		BR	BS					
		BT	BU					
	CRÉANCES	BV	BW	1 396	1 396			
		BX	BY	7 864	7 864			
		BZ	CA	16 205	16 205			
		CB	CC					
	DIVERS	CD	CE	798	798			
		CF	CG	67 504	67 504			
	Comptes de régularisation	CH	CI	1 159	1 159			
		CJ	CK	103 256	103 256			
		CW						
CM								
CN								
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	152 261	155 299			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	2 183	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : 4 L		Néant ☐ *		
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 6 000)	DA	6 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	600	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	49 900	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	30 961	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	87 462	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
		Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	10 916	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	95	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	21 253	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	17 017	
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 167	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	387	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	67 837		
	Écart de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	155 299		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	44 481	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 4L				Néant ☐ *	
		Exercice N			
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires	
				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC
	Production vendue { biens * Services *	FD		FE	FF
		FG	53 400	FH	FI 53 400
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	53 400	FK	FL 53 400
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP
	Autres produits (1) (11)				FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 53 400
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS
	Variation de stocks (marchandises) *				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW 9 253
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 3 435
	Salaires et traitements *				FY 26 750
	Charges sociales (10)				FZ 12 560
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * dont montant de l'amortissement du fonds de commerce - dotations aux provisions *			GA 75
					HS
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD
	Autres charges (12)				GE
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 52 074
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 1 325
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ 29 912
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
Total des produits financiers (V)				GP 29 912	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 285
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
Total des charges financières (VI)				GU 285	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV 29 626
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 30 951

Désignation de l'entreprise : 4 L										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	10		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	10		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	10	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices *										HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	83 322	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	52 360	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)										HN	30 961	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières							HY			
		Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3) Dont	Crédit-bail mobilier *							HP			
		Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées								1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9) Dont transferts de charges								A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotis. sociales obligatoires hors CSG/RDS A5 9 300)								A2	11 420		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13) Dont primes et cotisation complémentaires personnelles Facultative A6 2 120 Obligatoires A9 9 300											
									dont cotisations facultatives Madelin A7 2 120			
									dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N	
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Regul Tiers divers											10	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		4 L		Néant ☐ *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste.			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	1	D8	2	D9	3	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF	45 734	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL		
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2		KP		KR	9 200	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3		KS		KT	KU	132 261	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *		KV		KW	KX		
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA	13 313	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	1 373	LC	LD		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ			
	Avances et acomptes		LK		LL	LM			
	TOTAL III		LN	1 373	LO	LP	154 775		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
		Autres participations		8U	60 030	8V		8W	206
		Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières			1T	540	1U		1V	1 643	
TOTAL IV			LQ	60 570	LR		LS	1 850	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	61 943	ØH		ØJ	202 361	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
		par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises non service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	1	CØ	2	DØ	3	D7	4	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	45 734	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions	IS		MG		MH	9 200	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	132 261	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	13 313	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	1 373	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	156 148	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ	60 000	ØX		ØY	236	ØZ	
		Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2 183	2G		
TOTAL IV			I3	60 000	NJ		NK	2 420	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	60 000	ØK		ØL	204 304	ØM		

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**Exercice N clos le **31/12/2023**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art.238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **4 L**Néant ☐*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5] (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise 4 L										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH							
TOTAL I		RK		RM		RN		RO							
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst.général., agencements et aménagement des constructions	PV		PW	8 923	PX		PY	8 923						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA	128 651	QB		QC	128 651						
Autres immobilisations corporelles	Inst.général., agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG							
	Matériel de transport	QH		QI	13 313	QJ		QK	13 313						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 373	QM		QN		QO	1 373						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU	1 373	QV	150 888	QW		QX	152 261						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 373	ØP	150 888	ØQ		ØR	152 261						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo.	Inst.gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations						SP		SR							

Désignation de l'entreprise 4 L		Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art.237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art.39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
	Sur stocks et en cours	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
		6N	6P	6R	6S
		6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : 4 L		Néant ☐ *									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	2 183	UV	2 183	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	7 864		7 864						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	997		997						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	15 208		15 208					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS	1 159		1 159						
	TOTAUX		VT	27 412	VU	27 412	VV				
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	10 916		8 814		2 101				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	17 017		17 017						
Personnel et comptes rattachés		8C	97		97						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	16 521		16 521						
États et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 492		1 492						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	56		56						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	95		95						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	387		387						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	46 583	VZ	44 481		2 101				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	8 136	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.							

Désignation de l'entreprise	4 L	Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)				Néant ☐ *	Exercice N clos le :		
						ET	31/12/2023		
1. REINTEGRATIONS		BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	30 961		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprise à l'IR)					WB			
	Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules de sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 series D du CGI)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY			
	Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-MOT-SD)					I7			
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou en GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- Imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,80% pour les entreprises à l'IR)		I8	
				- Imposées aux taux de 0%		ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		WN			
				- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
						Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de de taxation au tonnage						Y3			
TOTAL 1						WR	30 961		
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'I.R.)				WV			
		- imposées aux taux de 0 %				WH			
		- imposées aux taux de 19 %				WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB			
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %					I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223 B du CGI)					ZX			
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					ZY			
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *					XD			
	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
	ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone transitoire à activité nouvelle génération	XC		
			Zone de revitalisation rurale		PC	Zone de développement prioritaire	PB		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	XG			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL				
	Créance dégagee par le report en arrière de déficit					ZI			
Déductions des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
TOTAL II						XH	66 999		
III. RÉSULTAT FISCAL									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI			
				déficit (II moins I)			XJ		
							36 038		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL		
RÉSULTAT FISCAL				BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO		
							36 038		

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS
A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise 4 L				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restants à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit	K4bis		Nbr d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	36 038
Total des déficits restants à reporter (somme K6 + YJ)				YK	36 038
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes, non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1° bis Al.2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciations *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :			Ligne WI		Ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2024

Désignation de l'entreprise : 4 L										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	46 615	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	3 284		Dividendes Autres répartitions		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE					
					Report à nouveau	ZF					
	TOTAL I	ØF	49 900		(NB: le total I doit nécessairement être égal au total II TOTAL II)	ZG	49 900				
							ZH	49 900			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		)	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		)	XQ			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	7 955		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		)	ST	1 298		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052							ZJ	9 253		
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxes professionnelles*, CFE, CVAE							YW	652	
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		)	9Z	2 783	
		Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n°2052							YX	3 435	
T.V.A	- Montant de la TVA collectée							YY	10 680		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	1 744		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS au titre de l'année)*							ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société							ZK	%		
	- Numéro de centre agréé *		XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 de l'ann. III au CGI)			Si oui, cocher 1 si non 0 ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH			
	GIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : 4 L					Néant ☐ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt *	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : 4 L

Formulaire déposé au titre de l'IR EU

EU

Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies_1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTEGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 4 L

Néant ☐ *

- ☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ☐ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ☐ ou 12.8% ☒

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ☒ *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☒ *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou À 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 4 L

Néant ☐ *

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N -1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

4 L		Néant ☐	
Désignation de l'entreprise :			
Exercice ouvert le :	01/01/2023	et clos le :	31/12/2023
		Données en nombre de mois	12
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		YP	
	Dont apprentis	YF	
	Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante		OL	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges		OT	
	TOTAL 1	OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	TOTAL 2	OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		OY	
	TOTAL 3	OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	OG	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	du	au	
Date de cessation		HR	

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

82146427800018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

4 L

ADRESSE (voie)

20

rue Jules Ferry

CODE POSTAL

92600

VILLE

Asnieres sur Seine

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

300

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mr

Nom patronymique

LAURENT

Prénom(s)

LUDOVIC

Nom marital

% de détention

99

Nb de parts ou actions

299

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

FR

Adresse :

N°

87

Voie

DE COLOMBES

Code Postal

92600

Commune

ASNIERES SUR SEINE

Pays

FR

Titre (2)

MME

Nom patronymique

LAURENT

Prénom(s)

LENA

Nom marital

LE BER

% de détention

1

Nb de parts ou actions

1

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

FR

Adresse :

N°

87

Voie

DE COLOMBES

Code Postal

92600

Commune

ASNIERES SUR SEINE

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

4 L

N° SIRET

82146427800018

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

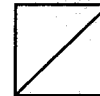
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit
ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

82146427800018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

4 L

ADRESSE (voie)

20

rue Jules Ferry

CODE POSTAL

92600

VILLE

Asnières sur Seine

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Les notes suivantes et les documents détaillés insérés dans la liasse fiscale
font partie intégrante des comptes annuels de l'entreprise

4 L

pour l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023**

Ils se caractérisent par les données suivantes:

- Total du bilan:	155 299 Euros
- Chiffre d'affaires:	53 400 Euros
- Résultat net comptable:	30 961 Euros

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

B - PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C - STOCKS

Sans objet.

D - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

E - PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

CHARGES A PAYER

Rattachés aux postes des dettes	Déductibles	Non déductibles
Dettes financières		
- Intérêts courus non échus		
Fournisseurs		
- Factures non parvenues	5 232	
Personnel		
- Congés à payer		
- Autres charges à payer		
- Participation		
Organismes sociaux		
- Charges sur congés à payer		
- Autres charges à payer	10 395	
Etat		
Associés		
Autres dettes		
- Clients, remises, rabais, ristournes et avoirs à accorder		
- Charges à payer diverses	387	
Trésorerie		
- Intérêts courus à payer		
- Intérêts courus sur concours bancaires		

BILAN ACTIF

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
207000 Fonds commercial	45 734.71		45 734.71	
Total Fonds commercial	45 734.71		45 734.71	
Immobilisations corporelles				
Constructions				
213500 Installations generales	9 200.15		9 200.15	
281350 Amort. install. generales	-8 923.23		-8 923.23	
Total Constructions	276.92		276.92	
Inst. techniques, mat. outillage industriel				
215000 Instal. techni. mat. industr.	132 261.91		132 261.91	
281500 Amort. instal. techniques	-128 651.93		-128 651.93	
Total Inst. techniques mat. outillage industriel	3 610.00		3 610.00	
Autres immobilisations corporelles				
218200 Materiel de transport	13 313.36		13 313.36	
218300 Materiel de bureau	1 373.00	1 373.00		
281820 Amort. materiel transport	-13 313.36		-13 313.36	
281830 Amort. materiel de bureau	-1 373.00	-1 373.00		
Immobilisations financières				
Autres participations				
261000 Titres de participation		60 000.00	-60 000.00	-100.0
261110 Titres de participation bred	236.91	30.00	206.91	689.7
Total Autres participations	236.91	60 030.00	-59 793.09	-99.0
Autres immobilisations financières				
275000 Depots et cautionnements	540.00	540.00		
275110 Depot loyer	1 643.97		1 643.97	
Total Autres immobilisations financières	2 183.97	540.00	1 643.97	304.1
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
321000 Stocks matieres consommables	5 528.24		5 528.24	
Total Matières premières approvisionnements	5 528.24		5 528.24	
En cours de production de biens				
335000 Travaux encours	2 800.00		2 800.00	
Total En cours de production de biens	2 800.00		2 800.00	

Page 11 of 11

14-00000

100

Journal of Management Education 32(1)

BILAN PASSIF

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel				
101300 Capital appelé versé	-6 000.00	-6 000.00		
Total Capital social ou individuel	-6 000.00	-6 000.00		
Réserve légale				
106110 Réserve légale	-600.00	-600.00		
Total Réserves légales	-600.00	-600.00		
Report à nouveau				
110000 Report à nouveau créditeur	-49 900.63	-46 615.99	-3 284.64	-7.0
Total Report à nouveau	-49 900.63	-46 615.99	-3 284.64	-7.0
Résultat de l'exercice				
Résultat de l'exercice	-30 961.37	-3 284.64	-27 676.73	-842.6
Total Résultat de l'exercice	-30 961.37	-3 284.64	-27 676.73	-842.6
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
164001 Pret bred bq pop mcl 15.000€	-7 121.46		-7 121.46	
164004 Pret bred bq pop mcl 20.000€	-1 045.79		-1 045.79	
164010 Pret bred bq pop 54.000€	-2 749.08	-10 885.33	8 136.25	74.7
Total Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-10 916.33	-10 885.33	31.00	0.3
Emprunts et dettes financières divers				
455110 C/ct laurent ludovic	-95.42	-95.42		
Total Emprunts et dettes financières divers	-95.42	-95.42		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
419100 Clts avces acptes reçus s/ cd	-21 253.76	-240.00	-21 013.76	N.S
Total avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-21 253.76	-240.00	-21 013.76	N.S
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
401000 General fournisseur	-11 785.09	-726.00	-11 059.09	N.S
408100 Fournis. facts. non parvenues	-5 232.00	-522.00	-4 710.00	-902.3
Total Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-17 017.09	-1 248.00	-15 769.09	N.S
Dettes fiscales et sociales				
421000 Remunerations dues	-97.07		-97.07	
430000 Charges sociales	-113.46		-113.46	
431000 Urssaf	-2 185.00		-2 185.00	
437300 Pro btp	-1 745.40		-1 745.40	
437800 Conges payes	-2 083.00		-2 083.00	
438600 Org. sociaux chges a payer	-10 395.00	-4 961.20	-5 433.80	-109.5
442100 Prelevement a la source	-56.00		-56.00	

[illegible][illegible]

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue de services				
706000 Prest. services france	-53 400.00	-54 000.00	600.00	1.1
Total Production vendue de services	-53 400.00	-54 000.00	600.00	1.1
Autres produits				
758000 Produits divers de gestion		-1.00	1.00	-100.0
Total Autres produits		-1.00	1.00	-100.0
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes				
606300 Fourn. ent. et petit equip.	231.00		231.00	
622600 Honoraires	7 955.00	2 855.00	5 100.00	178.6
622700 Frais d'acte et contentieux		42.86	-42.86	-100.0
626200 Telephone	504.52	464.94	39.58	8.5
627800 Autres frais de banque	562.72	564.91	-2.19	-0.4
Total autres achats et charges externes	8 253.24	3 926.71	4 326.53	109.9
Impôts, taxes et versements assimilés				
631300 Formation continue etat	110.00	103.00	7.00	6.8
635110 Cet : cvae + cfe	652.00	623.00	29.00	4.7
637810 Csg deductible	2 673.00	2 867.00	-194.00	-6.8
Total Impôts, taxes et versements assimilés	3 435.00	3 593.00	-158.00	-4.4
Salaires et traitements				
644000 Remuneration gerant	26 750.00	28 900.00	-2 150.00	-7.4
Total Salaires et traitements	26 750.00	28 900.00	-2 150.00	-7.4
Charges sociales				
646000 Cotis. urssaf tns	9 300.00	10 106.00	-806.00	-8.0
646010 Csg crds non deductible	1 140.00	1 223.00	-83.00	-6.8
646310 Cotis. axa	2 120.61	1 938.33	182.28	9.4
Total Charges sociales	12 560.61	13 267.33	-706.72	-5.3
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements				
681120 Dot. amort. immob. corp.	75.99		75.99	
Total Dotations aux amortissements	75.99		75.99	
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
761000 Revenus titre participation	-29 912.06		-29 912.06	
Total Produits financiers de participations	-29 912.06		-29 912.06	
CHARGES FINANCIERES				
Intérêts et charges assimilées				
661100 Interets sur emprunts	285.95	449.32	-163.37	-36.4
Total Intérêts et charges assimilées	285.95	449.32	-163.37	-36.4

[illegible]

4 L
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 6 000 €
Siège social : 20 rue Jules Ferry 92600 ASNIERES
821 464 278 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 14 JUIN 2024

- RESOLUTION SECONDE

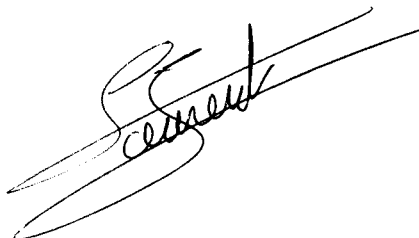
Compte tenu du bénéfice de l'exercice s'élevant à 30 961,37 € l'Assemblée décide de procéder aux affectations suivantes :

- La totalité au poste report à nouveau soit 30 961,37 €.

Après affectation, le report à nouveau, s'élève à 80 862,00 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes depuis la création de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Sement', is written over a horizontal line.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 14 JUIN 2024

- Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à la Gérance,
- Affectation des résultats de l'Exercice,
- Rémunération de la Gérance,
- Approbation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- Dépôt de pièces au Greffe du Tribunal de Commerce.

Le Président donne lecture de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice et sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

Monsieur le Président précise que depuis la communication aux associés des documents relatifs à la présente A.G., aucun associé n'a posé de questions écrites auxquelles le Gérant serait tenu de répondre au cours de l'Assemblée. Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour :

- RESOLUTION PREMIERE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve le Compte de Résultat, le bilan, l'annexe de cet exercice, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- RESOLUTION SECONDE

Compte tenu du bénéfice de l'exercice s'élevant à 30 961,37 € l'Assemblée décide de procéder aux affectations suivantes :

- La totalité au poste report à nouveau soit 30 961,37 €.

Après affectation, le report à nouveau, s'élève à 80 862,00 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes depuis la création de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- RESOLUTION TROISIEME

L'Assemblée Générale entérine la rémunération annuelle du gérant pour un montant de 26 750 €. Cette rémunération étant assortie de la prise en charge, par la société, de l'ensemble des cotisations personnelles obligatoires et facultatives.

Ses frais de représentation, de voyage et de déplacements lui seront remboursés sur pièces justificatives.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- RESOLUTION QUATRIEME

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, l'Assemblée Générale approuve les conventions intervenues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice dans le cadre des dispositions de l'article L.223-19 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité ; observation étant faite que l'associé intéressé n'a pas pris part au vote le concernant personnellement.

- RESOLUTION CINQUIEME

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal en vue de satisfaire aux dépôts des documents prescrits par la loi auprès du Greffe du Tribunal de Commerce ainsi qu'aux publicités y afférentes.

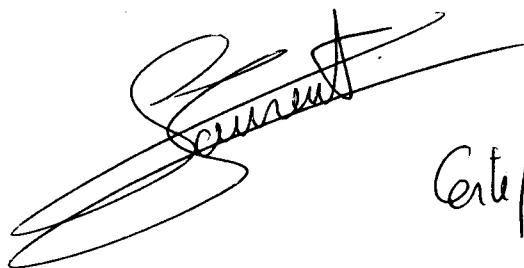
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'Ordre du Jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés ou leurs représentants après lecture faite.

Signatures :

15 / 07 / 2024

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive representation of a name.

Certifié conforme à l'original.